



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME



UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS

01 42 22 37 02

federation@unsa-defense.org

portail-unsa.intradef.gouv.fr

www.unsa-defense.org

[@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense)

www.facebook.com/UNSADefense

[Unsa defense diffusion](#)



Comité Technique de Réseau – SIAé Service Industriel de l’Aéronautique

Paris, le 21 mars 2019

Déclaration Liminaire UNSA-Défense

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs,

Nous voici donc réunis pour le Comité Technique du SIAé, premier du genre, depuis la décision d’extraire le service de celui, historique, de l’Armée de l’Air. Une sorte de pied de nez à ce gouvernement qui compte réduire le nombre d’instances, de la part d’un Ministère des Armées qui comptait 10, puis 12 et aujourd’hui donc, 13 CTR. Allez comprendre.

Un premier CT-SIAé qui se tient dans le contexte que chacun sait, la ministre ayant signé une nouvelle lettre de mission à l’ingénieur de l’armement Hubert L’Ebraly ici présent, après avoir confié la même mission au contrôle général en 2018, elle-même consécutive de la mission Chabbert en 2017 et objet du discours de la Ministre à Evreux. Autant d’attention, année après année, nous ne voudrions pas non plus susciter la jalousie de nos camarades des autres secteurs défense. Il semble hélas, que la réalité est toute autre et qu’il ne se passe plus une année sans que le compte de commerce SIAé, cette exception juridique et industrielle, ne fasse l’objet d’une sommation de repositionnement par une évolution de son cadre juridique. Qu’une palette industrielle vienne colorer les activités de la république, démontrant chaque jour et depuis toutes ces années, la performance étatique, ne convienne pas à certains technocrates ou magistrats à la vision étriquée, l’UNSA peut l’admettre et démontrer, comme nous l’avons fait depuis toujours, que le modèle SIAé est pertinent et justifié. Pas l’hérésie qu’ils voudraient laisser croire. Combien de missions, à l’exemple de celles des Rafale sur le porte-avions ou des Lynx sur les frégates ne pourraient d’ailleurs se dérouler sans l’intervention du SIAé ?

Que cette appréciation fasse porter sur les agents, une pression permanente assortie d’une espèce de présomption d’incompétence et d’inutilité, cela n’est pas supportable monsieur le Directeur.

Non seulement, cela est humainement intolérable, détruit le lien social, déchire la cohésion et on sait ce que ce mot a de sens dans le domaine du MCO aéronautique, mais en plus ne permet pas au SIAé d’inscrire la qualité de vie au travail dans la zone verte des indicateurs du Service. La réduction des risques psychosociaux, l’attractivité des talents, la fidélisation des compétences, autant de mots que le SIAé va devoir rayer de son dictionnaire. Ils sont pourtant les priorités de la Ministre.

Monsieur l’ingénieur L’Ebraly, c’est une satisfaction que vous soyez présent pour ce premier CTR. L’UNSA va écouter attentivement vos propos, votre analyse de la situation. A notre tour, nous analyserons cela à l’aune des positions UNSA sur le présent et l’avenir du SIAé et espérons que vous prendrez le temps dans votre agenda, de nous recevoir afin d’échanger pour vous exposer l’attachement historique, social, humain, industriel, statutaire, étatique de notre organisation à ce Service et l’engagement des personnels, tous les personnels, concourant à cette mission de soutien opérationnel comme de formation pour les marins entre autre, finalement le seul critère de performance qui vaille et constitue l’âme du SIAé.

L’UNSA ne tombera pas dans le piège facile des comparaisons historiques avec GIAT aujourd’hui Nexter et DCN aujourd’hui Naval-Group, le SIAé n’ayant aucun intérêt à la vente ou de matériel neuf ou de rechanges coûteuses, c’est bien là sa raison d’être en dehors de sa performance industrielle. Nous laisserons cette comparaison, qui n’est pas raison, pas du tout même, à celles et ceux, toujours en dehors de ces deux entreprises d’ailleurs, qui alimentent cet argument supplémentaire et facile, alimentant une sorte de fatalité industrielle étatique, aux détracteurs du statut et ils sont de plus en plus nombreux.

Pour clore ce chapitre de la déclaration UNSA, rappelons qu'il n'existe à ce jour aucun rapport critique vis-à-vis d'un SIAé étatique et finalement, nous reprendrons les termes de la directrice de la DMAé, Monique Legrand-Laroche, propos tenus auprès de la commission défense de l'Assemblée Nationale en juillet 2018, mais surtout des propos tenus entre la vision apocalyptique décrite par l'IGA Chabbert et celle qui vient de vous être confiée : **"Assurer la pérennité du SIAé implique de lui assurer au minimum le maintien d'un compte de commerce performant. Je suis formelle sur ce point : le SIAé ne serait pas en état d'assurer une activité industrielle s'il revenait en zone budgétaire. La question d'une évolution de son statut ne me paraît pas déterminante dans l'objectif consistant à assurer la pérennité du SIAé"**.

=====

Bien d'autres sujets méritent une attention de votre part et par-delà les points de l'ordre du jour de ce comité technique sur lesquels nous reviendrons au fur et à mesure de leur présentation, l'UNSA entend que ce CT apporte des réponses :

Aux agents de la DSI : vous n'avez pas voulu habiller cette opération du label de restructuration, ça y ressemble malgré tout étrangement. Ainsi dans la note d'affectation, il est écrit 'changement de rattachement administratif' des personnels de l'informatique. Puis plus loin, il est indiqué que le personnel est soumis à une 'Affectation à la DSI de la DC', n'entraînant pas de mutation. Nous ne comprenons alors pas pourquoi les personnels déjà concernés ont eu dans leurs cas des mutations pour convenance personnelle. Pas plus qu'il n'est compréhensible cette espèce d'asymétrie de traitement : à aller si vous nous permettez cette expression, le rattachement administratif est imposé sans formalités ni accord obligatoire de l'agent. En revanche pour un éventuel retour, une demande de mutation serait obligatoire avec l'accord des 2 parties, la DC du SIAE d'un côté et l'AIA de retour souhaité de l'autre. Bien des questions restent en suspens telles celle relative aux fermetures estivales et l'organisation à adapter par la DSI sur ce sujet, tout comme l'identification des bons interlocuteurs hiérarchiques pour les questions courantes, pas plus que vous n'avez indiqué la fréquence des éventuels déplacements sur Arcueil aux agents désormais DSI. L'UNSA et les agents attendent de votre part, des réponses aussi précises que le sont leurs interrogations.

Le dossier retoqué par la Caisse des Dépôts et Consignation concernant les agents ouvriers n'entrant pas dans les sacrements nécessaires à l'obtention d'un départ en retraite au titre des travaux insalubres, impose là aussi un rappel de votre part. En effet, les directeurs d'établissements, au sens du décret sont les commandants d'emprise et se voient aujourd'hui remis en cause par une autorité administrative. Par-delà, c'est l'impact humain qui n'est pas admissible pour l'UNSA, les agents concernés n'ayant pas été informés de cette situation qu'ils découvrent au moment de leur demande de liquidation. Situation, comme rappelé par l'UNSA, est pénalisante pour les agents à temps partiel n'ayant pas acquis la totalité des 17 années d'exposition nécessaires à une liquidation au titre des TI et ne pouvant 'mécaniquement' pas atteindre le seuil de 180 jours par an du fait du temps partiel. Ce sont aujourd'hui principalement des agents féminins qui sont frappés par cette injustice. L'UNSA entend la règle d'exposition bien sûr, et ne souhaite pas mettre en péril le dispositif par une utilisation abusive ou 'hors clou', mais l'UNSA demande expressément la régularisation des dossiers anciens ou en cours, car opérés en méconnaissance de cause, surtout en l'absence d'information réelle des employeurs. Il y a dans ce dossier, un caractère humain vis-à-vis d'agents ayant consacré leur vie professionnelle au bénéfice de l'institution Défense que le ministère ne peut pas balayer d'un revers de main au nom d'un conformisme réglementaire excessif.

Bien des sujets qui auraient mérité bonne place dans cette déclaration et que nous aborderons par ailleurs, l'UNSA souhaite pour terminer cette première déclaration du premier CTR SIAé, vous rappeler des termes chers à la Ministre des Armées, relatifs à l'attractivité et la fidélisation des compétences. Le SIAé est, devrait être, au centre de ces préoccupations tant la contraction des candidatures, les niveaux salariaux de recrutements qui ont décroché depuis longtemps des standards de l'industrie, quels que soient les statuts, empêchant le bon profil au bon poste avec la bonne compétence, sont devenus aujourd'hui une gageure.

Nous vous remercions de votre attention.

Les élus UNSA du CTR SIAé : Laurent Tintignac (CF) – Gilbert Girardo (CP) – Emmanuel Quantin (AB) – Guy Pichenet (BDx) – Bruno Ossola (TLPG) – Claude Abiven (BR)

